

Compte-rendu de la Réunion publique de lancement de la concertation Rénovation de la place de la Liberté et de la rue de Deûme

Lundi 13 juin 2016 à la Maison des Services Publics

En présence de Olivier Dussopt, Député-Maire d'Annonay, Antoinette Scherer, première adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, Danielle Magand, adjointe au logement, à la rénovation urbaine et à la politique de la ville.

Une centaine de participants sont présents.

Accueil et introduction

Monsieur le Maire remercie les nombreux participants. Il rappelle que la reconquête du cœur de ville historique passe par la rénovation de la place de la Liberté et de la rue de Deûme. La méthode d'élaboration du projet est particulière par son temps de concertation long qui commence à ce jour et va être animé par un cabinet spécialisé représenté par Anne Le Guillou. Il précise qu'un deuxième temps de concertation sera proposé aux professionnels (commerçants, forains) et aux riverains sur le calendrier des travaux. L'objectif étant que les commerces soient le moins possible pénalisés par les travaux.

Le Maire expose les quatre principes qui ont été posés pour garantir la transparence et l'intégrité de la démarche :

- ✦ **Le marché va rester sur la place de la Liberté** parce que c'est le lieu historique du marché et qu'il est en lien avec les commerces de la rue de Deûme. **La municipalité ne souhaite pas qu'il soit déplacé sur la place des Cordeliers qui accueille déjà de nombreuses animations,**
- ✦ **Le stationnement va être maintenu sur la place,** notamment pour desservir les commerces,
- ✦ **Les objectifs de la rénovation sont le maintien de la qualité commerçante de la rue de Deûme, et la modernisation de la place,**
- ✦ **Le budget que la ville prévoit de consacrer à cette rénovation tourne autour d'un million d'euros,** ce qui permet déjà de faire des choses mais ce qui donnera aussi une limite.

Le défaut et le risque de la concertation est qu'au moment où la ville va faire des choix, cela fera forcément des déçus parmi ceux dont l'idée n'aurait pas été retenue. Cependant le bouillonnement des idées et la prise en compte de la pratique quotidienne va permettre d'améliorer les choses. Le Maire rappelle que l'objectif est d'atteindre, d'ici fin décembre, un accord le plus large possible.

Présentation des objectifs et des enjeux de la rénovation (cf présentation jointe)

A. Scherer précise les contours du secteur concerné par la rénovation avec la place de la Liberté et la rue de Deûme. Elle précise que le maître d'oeuvre a été choisi depuis peu.

Présentation du cadre et de la démarche de concertation (cf présentation jointe)

A. Le Guillou explique que l'objectif est bien d'associer la population à l'élaboration du projet à partir de différents allers retours avec les architectes-urbanistes.

Les règles du jeu de la concertation peuvent se résumer par : expliquer les choix, adopter un langage commun, permettre une continuité de l'information et restituer les échanges.

Dès à présent et jusqu'au début de l'année 2017, le projet va être élaboré en plusieurs étapes, alimentées par la concertation.

La première étape à laquelle la population va être associée est celle de l'état des lieux des usages. Un questionnaire sur le ressenti de ces espaces est en ligne sur le site de la ville. La démarche est suivie par la Radio d'ici dans un carnet de route et un écho ludique de la télévision participative Télà. Un atelier d'information et d'expression sera mené le samedi 25 juin sur le marché. Le lundi 4 juillet 2016 c'est un atelier participatif de coproduction du diagnostic qui aura lieu, suivi par une rencontre avec le Conseil Citoyen.

La seconde étape d'étude préliminaire est celle où l'architecte va proposer des orientations qui se traduiront en schémas, en esquisses. Les grandes orientations seront présentées aux élus puis à la population (ainsi qu'aux lycéens), à l'automne pour les discuter, les compléter, les améliorer.

Les élus vont choisir une orientation préférentielle du projet. Deux ateliers permettront d'approfondir cette ébauche de projet : un sur la place de la Liberté et un sur la rue de Deûme. Le projet validé par les élus sera présenté à la population à la fin de l'année 2016 avec un objectif de démarrage des travaux en octobre 2017.

L'organisation et le phasage des travaux sera discuté dans une réunion en début d'année 2017.

Au préalable 6 entretiens individuels ont été menés avec différentes personnes (élu, commerçants, riverain, forain, ..) afin de commencer à recueillir les perceptions des usagers. Il en ressort différents points :

- ✦ La valeur historique de la place est perçue fortement, même si elle n'est pas forcément connue et lisible.
- ✦ La place revêt de nombreuses fonctions, dont certaines sont très claires comme le stationnement et le marché et d'autres moins évidentes comme le lien qu'elle réalise entre ville basse et ville haute.
- ✦ Certains usages en excluent d'autres et provoquent certaines tensions.
- ✦ La rue de Deûme est très fréquentée, quasiment incontournable, mais perçue négativement du point de vue du confort de cheminement (revêtement, ambiance).

Echanges avec les participants (regroupés par thématiques) :

1- Les usages de la place

Un participant pense que la place des Cordeliers a une fonction ludique (manifestions, etc ...), tandis que la place de la Liberté devrait conserver une fonction utilitaire (marché, etc...). Le manque d'accessibilité de la place pour les personnes âgées est signalée.

Un habitant du quartier témoigne que, depuis plusieurs années, **certaines personnes souhaiteraient que la place accueille une halle couverte pour le marché comme celle de Tournon.**

Une participante se demande s'il est prévu d'installer de la végétation pour avoir des espaces à l'ombre pour les déplacements à pied. A. Scherer explique que cela fait partie des éléments que l'architecte pourra éventuellement proposer. Elle précise que le diagnostic archéologique qui a été réalisé n'impose pas de fouilles mais donne des prescriptions qui font que l'on ne pourra pas creuser profondément à certains endroits.

Une personne se demande s'il serait possible de remettre un distributeur de billets sur la place pour les gens qui viennent au marché notamment. A. Scherer précise que ce n'est pas impossible mais que c'est un effort particulier qui serait demandé à une banque.

2- Le périmètre de la rénovation

Un participant se demande pourquoi la rue Henri Guironnet n'est pas intégrée.

A. Scherer explique que cette rue n'a pas été intégrée au départ du projet Coeur de ville historique. Elle sera traitée si les moyens sont trouvés mais ce n'est pas garanti à l'heure actuelle.

3- La rue de Deûme

Un participant se demande si les résultats du diagnostic accessibilité seront pris en compte dans le projet. A. Scherer précise que cela le sera en partie.

Une personne explique que le revêtement de la rue de Deûme est très bien car il sèche très rapidement contrairement à celui de la rue F. Kramer qui est dangereux par temps de pluie.

4- La méthode de concertation

Une riveraine souhaiterait pouvoir dialoguer concrètement avec l'architecte, et avoir accès à des exemples de rénovations similaires.

A Le Guillou précise que l'architecte participera à certaines réunions, celle de restitution du diagnostic et de présentation des esquisses notamment. La concertation pourra effectivement s'appuyer sur des références de ce qui se fait ailleurs.

Une commerçante se demande si des réunions de concertation sont prévues uniquement avec les commerçants étant donné que tout le monde n'a pas les mêmes demandes et attentes.

A. Le Guillou explique que c'est important que les différents professionnels puissent justement échanger ensemble sur leurs contraintes particulières afin de trouver la solution la plus acceptable et que tout le monde se retrouve dans le projet.

5- La tranquillité publique

Un commerçant de la place pense que le problème de sécurité sur la place est à traiter de façon primordiale car il constate des incivilités autour de la statue, des confrontations au moment de la

sortie des écoles, etc... Il propose que des policiers municipaux soient présents à la sortie des classes et questionne les élus sur la mise en place de caméras de vidéosurveillance.

Une participante témoigne que, pour sa part, elle circule quotidiennement à pied et que même s'il y a des marginaux, ou des personnes alcoolisées, elle n'a jamais été la cible d'incivilités. Une autre participante pense que la place doit donner envie de venir en ville, et qu'il est nécessaire d'en faire une place aérée.

A. Scherer explique que la mairie est consciente que l'urbanisme ne fera pas tout et précise que la Ville mène actuellement une réflexion sur la tranquillité publique en étudiant tous les moyens qui sont à sa disposition que ce soit la vidéosurveillance ou le redéploiement de moyens humains.

6- Les ordures ménagères

Une problématique annexe à la rénovation de la place est abordée par une **participante qui se demande par quels moyens faire en sorte que les habitants respectent mieux les consignes de tri sélectif et la propreté des bacs à ordures.**

Le maire précise que des Points d'apport volontaire (PAV) ont été installés pour qu'il y ait moins de dépôts. Il y a des améliorations mais le problème s'est concentré sur des points noirs (rue de Tournon, derrière l'église Notre-Dame, place des Forges) malgré la prévention réalisée par des ambassadeurs du tri. La Ville est passée dans une phase de sanction, et une centaine de personnes ont été verbalisées. Les PAV ont été aussi aménagés pour qu'ils soient les plus agréables possibles.

Une commerçante évoque également la problématique de la collecte des cartons car elle a déjà été verbalisée pour un dépôt sauvage dont elle n'était pas responsable. Le Maire précise que cette collecte a été maintenue sur Annonay par l'Agglomération parce qu'elle est très utile malgré le fait que ce n'est pas complètement dans les clous en termes de réglementation et malgré le problème d'identification parfois des personnes verbalisées.

Concernant la collecte des encombrants pour les personnes qui ne sont pas véhiculées comme évoqué par un participant, il est répondu que pour le moment la Ville n'a pas de solution.

7- La circulation et le stationnement

Un participant s'étonne que Rue de Deûme et rue F. Kramer, il y a le même panneau « rue piétonne » à l'entrée mais pas la même barrière.

Antoinette Scherer précise que la rue Franki Kramer est piétonne mais avec autorisation de circulation à 20 km/h.

Un habitant de la montée du château explique que le samedi matin, des véhicules sont garés dans le rond-point de la Liberté, et que la vitesse excessive des automobilistes qui arrivent de la rue de Tournon le rendent très dangereux.

Il est précisé que ces questions seront intégrées à la réflexion même si le rond-point ne fait pas l'objet de travaux car il n'est pas dans le périmètre.

Une participante se demande si le stationnement sera gratuit sur la place de la Liberté et explique que, pour elle, le manque de stationnement gratuit proche des commerces dissuade les personnes, en particulier avec un enfant en poussette, de venir faire leurs courses ou même d'habiter à Annonay. Pour elle, la pente ne permet pas de comparer Annonay avec les centres d'autres villes.

A. Scherer explique que 300 places gratuites sont disponibles à la Valette, mais aussi quelques places en zone bleue (gratuites sur une durée limitée) sur la place de la Liberté, l'avenue de l'Europe et la rue Sadi Carnot.

Une personne indique qu'il y a une interrogation à avoir sur la sécurité des piétons car les voitures, des riverains mais pas seulement, arrivent vite de la rue Guironnet. A. Scherer explique

qu'un diagnostic sur la mobilité est en cours mais qu'il appartient à chacun d'entre nous d'adopter un comportement civique et respectueux au volant.

Un participant évoque un sujet annexe, en demandant s'il est possible de remettre les quilles autour du chantier en cours sur la rue Boissy d'Anglas. A. Scherer explique que cela sera envisagé si le chantier d'Ardèche habitat n'est lancé que dans quelques mois.

8- La statue de Marc Seguin

Un participant estime qu'il est aberrant d'envisager un déplacement de la statue car cela a été mis en place par les anciens et que c'est un point de passage obligé des visites de la ville. Une autre personne estime que la statue pourrait être déplacée un peu. Quelqu'un précise que Marc Seguin est né à 30 m de la place et qu'il faut le respecter.

A. Scherer rappelle qu'historiquement il y avait une église sur cette place et qu'on n'en a gardé aucune trace. Elle indique que la question de la statue s'étudie dans un projet global avec l'idée pourquoi pas de donner un peu d'air à la place mais aussi de mettre la statue en valeur différemment.

Avant de partager le verre de l'amitié, il est rappelé que le prochain rendez-vous est l'atelier du 4 juillet 2016.

